Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_35-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 13/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/05/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin, THOMAS Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD Anne-Laure

2026-35 – Tarification du transport scolaire aux familles pour la période 2026-2027

La commune de Séglien organise, en collaboration avec le Conseil régional via BreizhGo, la prestation de transport scolaire pour les élèves inscrits à l'école primaire Arc En Ciel de Séglien.

Les missions du service de transport sont :

- Les inscriptions
- Les créations d'arrêts
- La gestion du transport scolaire en relation avec les services du Conseil régional
- La collecte des participations familiales en relation avec le Service de Gestion Comptable de Pontivy
- Le paiement des prestataires assurant le service de transport scolaire

Le tarif du transport scolaire primaire suit la tarification mise en place par le Conseil régional de Bretagne.

Par courrier en date du 9 avril 2026, le Conseil régional de Bretagne via BreizhGo a transmis la nouvelle grille tarifaire à compter de la rentrée 2026/2027. Les nouveaux tarifs annuels votés à la commission permanente du 30 mars 2026 se déclinent ainsi pour la commune de Séglien :

- 140 euros pour le 1er et 2ème enfant

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_35-DE

- 55 euros à partir du 3ème enfant d'une même fratrie utilisant ce service (le tarif de 50 euros sera appliqué au plus jeune de ces 3 enfants)

➢ **Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, le Conseil municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs dès la rentrée 2026/2027, à savoir :**

- **140 euros pour le 1er et 2ème enfant**
- **55 euros à partir du 3ème enfant d'une même fratrie utilisant ce service (le tarif de 50 euros sera appliqué au plus jeune de ces 3 enfants)**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance
Anne-Laure BERNARD